



Les Dauphins d'Annecy
Comité Organisation Traversée du Lac
Piscine Jean REGIS
90 chemin des Fins Nord
74000 ANNECY
traverseedulacdannecy@gmail.com

REGLEMENT
TRAVERSEE DU LAC D'ANNECY
15 AOÛT 2016

Cette épreuve est organisée par

LES DAUPHINS D'ANNECY et LA VILLE D'ANNECY

Elle se compose de QUATRE courses (1000 m, 2400 m, 5000 m et 10000m) auxquelles s'ajoute le « pass compétition » eau libre (500 m) :



DISPOSITIONS COMMUNES AUX QUATRE COURSES



Article 1 - Les inscriptions et droits d'engagement

Le délai de rigueur ci-après ne pourra être transgressé. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées du droit d'engagement correspondant et d'une copie de la licence ou du certificat médical. Les participants devront effectuer leur inscription par internet, sur le site Extranat ou sur Chronoconsult. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

Le 8 Août 2016 à 19 heures

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRES le 8 Août 2016 19h

Inscriptions individuelles épreuves de 1000m, 2400m et 5000m.

- Elles devront être faites en ligne sur le site : www.my.raceresult.com avant le 8 Août 19 heures.

Les participants inscrits sur le site www.chronoconsult.fr et dont le dossier ne serait pas complet devront remettre à l'organisateur sur la zone de départ **impérativement le 15 Août et au plus tard 30 minutes avant le départ**, une copie de leur licence ou un certificat médical.

- Les inscriptions pourront également être effectuées par l'intermédiaire d'Extranat, au plus tard le 8 Août 2015 à 19 heures.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Chaque engagement devra être accompagné du paiement du droit d'engagement et du droit de participation FF N pour le non-licenciés et d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique sportive en compétition, ou d'une copie de la licence.

Les conditions d'ouverture ou non des inscriptions de certaines courses aux non-licenciés sont mentionnées à l'article 8 du présent règlement.

Inscriptions individuelles épreuve de 10 km

Les **demandes d'inscriptions** devront être faites en ligne sur le site : www.my.raceresult.com avant le 15 juin 2016.

Chaque candidat à l'inscription devra **obligatoirement** fournir les informations suivantes :

- Preuve qu'il est licencié auprès d'une fédération nationale de natation affiliée à la FINA,
- Curriculum vitae de performances en eau libre (uniquement) sur au moins 3 courses de 5 km ou 10 km, dont au moins une sur la distance de 10 km, sur la saison sportive en cours ou la précédente. (Lieu de l'épreuve, distance de la course, temps réalisé, classement).

Le comité organisateur acceptera, ou refusera, la candidature du participant et notifiera sa décision au nageur au plus tard le 30 juin 2016. En cas d'acceptation de sa candidature, le nageur s'engage à verser les droits d'inscriptions à première demande du comité organisateur. A défaut de paiement, son inscription sera annulée.

Droit d'engagement

Les droits d'engagement pour les inscriptions individuelles sont les suivants :

Pour l'épreuve d'animation de 1km :	. 20 € par nageur (licenciés ou non)
Pour l'épreuve de 2.4 km :	. 22 € pour les licenciés FFN ou FINA
	. 28 € pour les autres (non licenciés, Triathlon...)
Pour l'épreuve de 5 km :	. 22 € pour les licenciés FFN ou FINA
	. 28 € pour les autres (Triathlon)
Pour l'épreuve de 10 km :	. 22 € pour les licenciés FFN ou FINA
Pour l'épreuve de 500m :	. 5 €

Les droits d'engagement pour les inscriptions clubs (à partir de 10 nageurs) sont les suivants :

Pour les épreuves de 1 km, 2.4 km, 5 km :	. 15 € par nageur pour les licenciés FFN ou FINA
---	--

. 17€ par nageur pour les autres clubs.

Pour l'épreuve de 10 km : 15 € par nageur pour les licenciés FFN ou FINA

Il est rappelé que le 5km est ouvert uniquement aux licenciés FFN, FINA ou Triathlon, et que le 10 km est ouvert uniquement aux licenciés FFN et FINA.

Droit à participation à une épreuve sportive Règlement FFN

Le comité d'organisation verse à la Fédération Française de Natation un droit de participation FFN pour chaque nageur inscrit et non licencié à la FFN, FF Handisport ou à une fédération étrangère affiliée à la FINA.

Afin de participer aux compétitions Eau Libre, un droit à participation est délivré par la Fédération Française de Natation. Sa durée de validité est d'un jour. Il comprend une assurance (responsabilité civile et accident corporel). Son montant est fixé par l'Assemblée Générale de la FFN sur proposition du Comité Directeur : il est de 10 € pour l'année 2016.

Ce droit à participation ne donne aucun droit de représentativité au sein des instances fédérales, ni à participer aux classements officiels de la Fédération Française de Natation.

Ce droit à participation est indépendant des droits d'inscriptions de l'épreuve.

Inscriptions groupées clubs

Droit d'engagement pour les clubs affiliés à la FFN, FF HANDISPORT ou à une Fédération étrangère elle-même affiliée à la FINA présentant au moins 10 nageurs licenciés audit club : 15 euros par nageur.

Droit d'engagement pour les clubs affiliés à une autre fédération (FFTRI, Fédération étrangère de Triathlon....) présentant au moins 10 nageurs licenciés audit club : 17 euros par nageur.

Les inscriptions pourront avoir lieu par Internet sur le site : www.chronoconsult.fr, ou par Extranat.

Les clubs FFN devront privilégier les inscriptions par l'intermédiaire d'Extranat Eau Libre : clôture des inscriptions le 8 Aout 2015 à 19 h.

Inscriptions individuelles épreuve de 500m Pass Compétition Eau libre

Elles devront être faites sur la fiche spécifique jointe au présent règlement, et devront parvenir accompagnées :

- . d'un droit de participation de 5 Euros par nageur à l'ordre des Dauphins d'Annecy
- . d'une copie de la licence et du Passeport de l'Eau

avant le 8 août 2015 à 19 heures (date de réception), délai de rigueur, à l'adresse du comité d'organisation mentionné ci-dessus.



Article 2 - Dispositions générales

Le comité organisateur se réserve le droit de régler, sans appel, avec le juge Arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires en cas de mauvais temps, voire même d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques s'avéraient trop mauvaises (température de l'eau, surface du lac perturbée, vent, orage) sans qu'aucun dédommagement ni remboursement ne puisse être demandé par les concurrents.

Le directeur de course et/ou le juge arbitre peuvent prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement, ils peuvent notamment :

- refuser toute inscription qu'il jugera non-conforme,
- s'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état physique d'effectuer la course,
- arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course,
- disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou anti-sportif.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.

Il n'est pas admis de cumul de traversée. Les catégories d'âge devront être respectées selon le règlement.

Le temps de parcours affiché sur la zone d'arrivée est donné à titre informatif. Seul le temps du chronométrage officiel sera pris en compte.

Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire pendant la course.



Article 3 - MARQUAGE - DOSSARDS

a/ Un numéro d'engagement sera attribué à chaque engagé et **aucune modification dans les listes d'engagement ne sera possible le matin de l'épreuve**. Le forfait ne sera pas pénalisé mais le droit d'engagement restera acquis aux DAUPHINS D'ANNECY.

b/ Les numéros seront marqués sur les BRAS et les MAINS des nageurs au moment de l'appel de chaque épreuve sur chaque site de départ.

c/ Bracelets électroniques.

- Inscriptions individuelles : Chaque nageur se verra remettre sur présentation d'une pièce d'identité, et du certificat médical ou de la licence soit le 14 Août à partir de 16h sur le site d'arrivée (Jardins de l'Europe), soit le matin de la course sur le site de départ, un bonnet, son numéro de dossard et un bracelet électronique d'identification. Ce bracelet devra être restitué après la course sur le site d'arrivée dans l'espace de la zone de ravitaillement prévu à cet effet. La somme de 20 € par bracelet non restitué sera facturée au nageur.

- Inscriptions clubs : Un seul représentant du club prendra la totalité des bonnets, numéros de dossards et des bracelets électroniques d'identification. Ce retrait pourra être effectué soit le 14 Août à partir de 16h sur le site d'arrivée (Jardins de l'Europe), soit le matin de la course sur le site de départ de la chaque course.

Les bracelets devront être restitués après la course, sur le site d'arrivée dans l'espace de la zone de ravitaillement prévu à cet effet.

La somme de 20 € par bracelet non restitué sera facturée au club.



Article 4 - DEPART

a/ Les nageurs de la course découverte de 1000m pourront utiliser les vestiaires collectifs mis à leur disposition Plage de l'Impérial mais aucune surveillance n'étant prévue, la responsabilité des organisateurs ne saura être engagée en aucune manière.

Les vestiaires servant uniquement de lieu pour se déshabiller, ils devront être libérés de tous les effets au plus tard à 9H30.

b/ Les nageurs se rendront sur les sites de départ choisis par leur moyen de locomotion personnel, et sous leur propre responsabilité.

Navettes pour le 5km et le 10 km

. **Pour le 5 km** : une navette gratuite sera mise en place entre le parking de la plage de l'Impérial et le départ du 5000m.

Les nageurs devront préalablement s'inscrire par mail à l'adresse suivante : traverseedulacdannecy@gmail.com. Le nombre de places est limité.

. **Pour le 10 km** : une navette gratuite sera mise en place entre le parking de la Tournette et le départ du 10 km.

Les nageurs devront préalablement s'inscrire par mail à l'adresse suivante : traverseedulacdannecy@gmail.com.

Pour chaque course, une navette sera proposée pour les transports des effets personnels jusqu'au site d'arrivée et ce sans aucune garantie quant à la valeur des marchandises transportée, le club déclinant toutes responsabilités à ce sujet. Il est conseillé d'utiliser un sac muni d'une fermeture efficace et étiqueté.

c/ Les départs seront donnés par le juge arbitre dans l'eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course de manière visible et auditive (OWS 4-7), et sans aucune possibilité de faux départs. Toute tentative de faux départs entraînera la disqualification du nageur.

Les départs pourront avoir lieu par vagues. La composition des vagues sera annoncée sur chaque zone de départ par le juge arbitre. **Aucune modification de la vague de départ ne sera possible. Le non-respect par un nageur de la vague de départ à laquelle il appartient entraînera sa disqualification.**

Les nageurs ne devront pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité au départ ou au cours de la course entraînera la disqualification du nageur. Les nageurs suivront la barque pilote signalée par un drapeau jaune ou gyrophare qui leur indiquera le meilleur parcours. La ligne de départ est matérialisée par deux bouées ou une corde.

Les nageurs ne devront entrer dans l'eau que sur injonction du directeur de course.

d/ Aucun nageur non licencié ne pourra prendre le départ sans avoir préalablement remis à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la sportive en compétition.

Le droit d'engagement éventuellement versé restera acquis aux DAUPHINS D'ANNECY à défaut de présentation de ce certificat.



Article 5 - SECURITE SUR L'EAU

a/ La surveillance et la sécurité des courses seront assurées comme suit :

KAYAKS, PEDALOS et BATEAUX A MOTEUR porteurs d'un fanion rouge et d'un panneau Danger pour la sécurité rapprochée.

GENDARMERIE, PROTECTION CIVILE, pour la sécurité et le secours. D'autres clubs aquatiques peuvent être associés à la sécurité.

IMPORTANT : Tout autre barque ou bateau d'accompagnement devront se tenir en dehors des parcours et obéir strictement aux injonctions des bateaux officiels.

L'itinéraire de la traversée étant strictement réservé à la manifestation, à l'exclusion des autres embarcations.

b/ Tout nageur qui voudra ou aura besoin d'aide fera signe en levant le bras, l'embarcation la plus proche se portera au plus vite à son secours. Un nageur qui aura pris place dans une embarcation, ou qui aura pris appui sur une embarcation (OWS 6-7), même pour une durée minime, sera considéré comme ayant abandonné et ne pourra reprendre la course.

Le responsable de la sécurité de la course pourra contraindre un nageur à abandonner et à monter sur une embarcation en cas de fatigue extrême manifeste ou dans le cas de dépassement du temps limite comme indiqué aux dispositions spécifiques à chaque course.

c/ L'arrivée aura lieu derrière l'Île aux Cygnes, Jardins de l'Europe (mairie d'Annecy). Le contrôle d'arrivée se fait au moyen du bracelet électronique. Les nageurs devront impérativement toucher la plaque d'Arrivée avec le bras muni du bracelet électronique et sortiront par l'escalier.

Passant devant le juge à l'arrivée en place, les nageurs rendront ensuite leur(s) bracelet(s) électronique(s) aux bénévoles présents.



Article 6 - PARCOURS

Les concurrents doivent respecter le plan de parcours, ainsi que les passages obligatoires matérialisés sur l'eau.



Article 7 - CLASSEMENT - PODIUMS

Il sera attribué une coupe au plus jeune ainsi qu'au doyen classé du cumul des deux courses de 1000m et 2400m.

Suivant les catégories de la Fédération Française de Natation :

1. **Pour la Petite Traversée Découverte (1000m)**, il sera établi :
 - Un classement Avenirs Fille et Garçon (2007-2008- 2009)
 - Un classement Poussins Fille et Garçon (2005 et 2006)
 - Un classement Benjamins Fille et Garçon (2003 et 2004)
 - Un classement Minimes Fille et Garçon (2001 et 2002)
 - Un classement Cadets et Juniors Fille et Garçon (1996 à 2000)
 - Un classement Seniors Dame et Homme de 21 ans à 50 ans (1995 à 1966)

- Un classement Vétérans Dame et Homme, plus de 50 ans (1965 et avant)

Les trois premiers de chaque classement recevront une médaille.

Il n'y a pas de classement spécifique triathlète.

2. Pour la Traversée Coupe de la ville d'Annecy (2400m), il sera établi :

- Un classement Scratch Dame et Homme TC
- Un classement Handisport Dame et Homme TC
- Un classement Minimes Fille et Garçon (2001 et 2002)
- Un classement Cadet Fille et Garçon (1999 et 2000)
- Un classement Juniors Fille et Garçon (1996 à 1998)
- Un classement Senior Dame et Homme (1992 à 1995)
- Un classement Maître 1 Dame et Homme, de 25 à 44 ans (1972 à 1991)
- Un classement Maître 2 Dame et Homme, de 45 ans et plus (1971 et avant)

Les trois premiers de chaque classement recevront une médaille.

Il n'y a pas de classement spécifique triathlète.

3. Pour la Traversée ARENA CUP (5000m), il sera établi :

- Un classement Scratch Dame et Homme TC
- Un classement Handisport Dame et Homme TC
- Un classement Triathlète Dame et Homme TC
- Un classement Minimes Fille et Garçon (2001 et 2002)
- Un classement Cadet Fille et Garçon (1999 et 2000)
- Un classement Juniors Fille et Garçon (1996 à 1998)
- Un classement Senior Dame et Homme (1992 à 1995)
- Un classement Maître 1 Dame et Homme, de 25 à 44 ans (1972 à 1991)
- Un classement Maître 2 Dame et Homme, de 45 ans et plus (1971 et avant)

Les trois premiers de chaque classement recevront une médaille.

4. Pour la Traversée des DAUPHINS (10 000m), il sera établi :

- Un classement Scratch Dame et Homme TC
- Un classement Cadet Fille et Garçon (1999 et 2000)
- Un classement Juniors Fille et Garçon (1996 à 1998)
- Un classement Senior Dame et Homme (1992 à 1995)
- Un classement Maître 1 Dame et Homme, de 25 à 44 ans (1972 à 1991)
- Un classement Maître 2 Dame et Homme, de 45 ans et plus (1971 et avant)

Les trois premiers de chaque classement recevront une médaille.



Article 8 - DISPOSITIONS PROPRES A CHAQUE COURSE



1/ PETITE TRAVERSEE DECOUVERTE de 1000 m

Cette épreuve est ouverte à tous les nageurs et nageuses nés avant le 31 décembre 2008.

- Non licenciés à condition de présenter un Certificat Médical de non contre-indication de la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Licenciés à la FFN ou à une fédération affiliée à la FINA
- Licenciés HANDISPORT
- Licenciés Triathlètes

Départ Plage de l'Impérial, Avenue d'Albigny à Annecy (74)
Arrivée derrière l'Île aux Cygnes à Annecy (74)
Rassemblement 7h00 – Départ 8h 45
Fin de remise de dossard : 8h30

Elle consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire. Toutes les combinaisons sont autorisées.

L'acceptation par l'organisation d'une licence spécifique (hors FFN ou FINA) n'entraîne pas automatiquement l'existence d'un classement lié à cette licence.



2/ LA COUPE DE LA VILLE D'ANNECY de 2400 m

Cette épreuve est ouverte à tous les nageurs et nageuses :

- Non licenciés, nés avant le 31/12/2000, à condition de présenter un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la natation et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Licenciés à la FFN ou à une fédération affiliée à la FINA nés avant le 31/12/2002
- Licenciés HANDISPORT nés avant le 31/12/2002
- Licenciés Triathlètes nés avant le 31/12/2002.

L'acceptation par l'organisation d'une licence spécifique (hors FFN ou FINA) n'entraîne pas automatiquement l'existence d'un classement lié à cette licence.

Départ au Ponton du petit port à Annecy le Vieux (74)
Arrivée derrière l'Île aux Cygnes à Annecy, Parc des Jardins de l'Europe, (Mairie)
Rassemblement 9 h 30 – Départ : Par vagues à partir de 11 h

Le départ des licenciés FFN et FINA partiront dans la première vague. Les non licenciés ou licenciés triathlons partiront en vagues successives comme mentionnés sur la zone de départ par l'organisation.

Fin des remises de dossards à 10h 45.

Cette épreuve consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.

Pour les licenciés FFN ou affiliés FINA, seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées.

Pour les autres inscrits, toutes les combinaisons sont autorisées.

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA, le nageur sera chronométré mais n'apparaîtra pas dans le classement Coupe de France ni sur les podiums.

Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement « Coupe de France » de la Fédération Française de Natation.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée 1 heure après l'arrivée du premier concurrent du même sexe, seront retirés de la course et non classés. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.



3/ LA COUPE « ARENA CUP » de 5000 m

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFN ou à une fédération affiliée à la FINA nés avant le 31/12/2002, mais également aux licenciés de la FF HANDISPORT ou FFTRI et nés avant le 31/12/2002.

Départ à VEYRIER DU LAC (74) Plage de la Brune
Arrivée derrière l'Ile aux Cygnes à Annecy, Parc des Jardins de l'Europe, (Mairie)
Réunion technique sur le site de départ : 9h
Rassemblement 8 h15 – Départ : 9h 15
Fin des remises de dossards à 9h 00.

Cette épreuve consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.
Seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées.

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA, le nageur sera chronométré mais n'apparaîtra pas dans le classement Coupe de France ni sur les podiums.
Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement « Coupe de France » de la Fédération Française de Natation.

Le nombre de participant à cette épreuve est limité à 300 par le comité organisateur.
Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée 1 heure après l'arrivée du premier concurrent du même sexe, seront retirés de la course et non classé. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.



4/ LA COUPE des DAUPHINS de 10km

Cette épreuve est ouverte uniquement aux licenciés FFN ou à une fédération affiliée à la FINA nés avant le 31/12/2000.

Départ à SAINT JORIOZ (74) Plage près de l'embarcadère
Arrivée derrière l'Ile aux Cygnes à Annecy, Parc des Jardins de l'Europe, (Mairie d'Annecy)
Réunion technique sur le site de départ : 7h 45
Rassemblement 7 h15 – Départ : 8h
Fin des remises de dossards à 7h 30.

Cette épreuve consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.
Seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées.

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA, le nageur sera chronométré mais n'apparaîtra pas dans le classement Coupe de France ni sur les podiums.
Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement « Coupe de France » de la Fédération Française de Natation.

Le nombre de participant à cette épreuve est limité à 20 par le comité organisateur.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée 45 minutes après l'arrivée du premier concurrent du même sexe, seront retirés de la course et non classé. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.



4/ Le PASS COMPETITION Eau libre de 500 m

Cette épreuve est ouverte à tous les enfants licenciés FFN titulaires du passeport de l'Eau. Les nageurs ne sont pas chronométrés mais devront valider l'ensemble des compétences décrites dans les documents de la Fédération Française de Natation (ENF3 Eau libre).

L'attestation de validité du Pass'compétition est soumise à la présentation, par le nageur, de son livret avec le Passeport de l'eau validé.

Toute tenue vestimentaire en néoprène est interdite.

Départ Jardin de l'Europe, derrière l'Ile aux Cygnes à Annecy (74)

Arrivée derrière l'Ile aux Cygnes à Annecy (74)

Rassemblement 12h00 – Départ 12h 30

Réunion technique sur zone de départ : 12h15

Fin de remise de dossard : 12h15

Elle consiste en une épreuve à la nage, sans palmes ou autre accessoire.

L'organisateur se réserve la possibilité d'accepter d'autres nageurs en fonction du nombre total d'inscrits.



Article 9 - DROIT D'IMAGE et ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par sa participation à l'une des épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Traversée du Lac en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à l'une des épreuves de la Traversée du Lac d'Annecy à la nage implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant, ou par son représentant légal s'il est mineur, du présent règlement.

Le comité d'organisation
Traversée du Lac d'Annecy à la nage

29/02/2016